

## **REGIONAL WORKSHOP ON CONTROL OF PARASITIC AND INFECTIOUS DISEASES OF CAMELS IN THE MAGHREB, EGYPT AND SUDAN**

IAV Hassan II, Rabat, Morocco, 26-31 October 1999

### **RECOMMENDATIONS**

1. Exchange information using existing networks and hold regular meetings and workshops.
2. Establish joint research projects in the region to address important diseases as defined by concerned bodies.
3. Create a permanent regional body for the surveillance of the main targeted diseases.
4. Disseminate information about the use of drugs and vaccines and assure their availability.
5. Encourage the establishment and/or increase efficiency of extension services in member countries to promote camel production.
6. Improve scientific equipment and quality of the personnel in the diagnostic laboratories.
7. Enforce and unify regulations concerning camel movements between countries.
8. Encourage the organization of herder associations to define and defend their objectives.
9. Form a commission including members from each country for adoption of these recommendations.

## **ATELIER RÉGIONAL SUR LES MALADIES PARASITAIRES ET INFECTIEUSES DU DROMADAIRE DANS LES PAYS DU MAGHREB, EN ÉGYPTE ET AU SOUDAN**

IAV Hassan II Rabat, Maroc, 26-31 Octobre 1999

### **RECOMMANDATIONS**

1. Favoriser les échanges d'informations en utilisant les réseaux disponibles, tout en encourageant la tenue régulière d'ateliers spécialisés.
2. Mettre sur pied des projets de recherche communs consacrés aux maladies parasitaires et/ou infectieuses dominantes dans la région chez le dromadaire .
3. Créer un corps régional permanent qui sera chargé de la surveillance des principales maladies parasitaires et infectieuses du dromadaire.
4. Diffuser l'information relative à l'utilisation des médicaments et des vaccins, d'une part, et assurer la disponibilité de ces produits, d'autre part.
5. Encourager la mise en place de services de vulgarisation efficaces dans les pays de la région en vue de favoriser le développement de l'élevage du dromadaire.
6. Améliorer les équipements et la qualité du personnel nécessaires aux laboratoires chargés du diagnostic des maladies du dromadaire.
7. Veiller à l'application des règles sanitaires lors des déplacements du dromadaire entre les pays.
8. Encourager les associations d'éleveurs de dromadaire pour définir et défendre leurs objectifs.
9. Former une commission comprenant des représentants de chacun des pays concernés pour le suivi de ces recommandations.